

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21574**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel

Nouvel intitulé : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
3IS SUP	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Que cela soit pour le cinéma, l'audiovisuel, ou pour le spectacle vivant, le ;CHEF OPERATEUR DU SON; ;MIXEUR; ;SONORISATEUR;, garantit la qualité du son depuis la conception du produit sonore jusqu'à sa finalisation et sa diffusion. La technologie, les contraintes budgétaires le raccourcissement des temps de production conduisent à une porosité entre des métiers de monteur et de mixeur précédemment séparés.

En fonction du cahier des charges élaboré par le réalisateur ou le producteur, il conçoit un produit « sonore », adapté aux besoins artistiques et aux contraintes techniques et financières. Il préconise, les matériels de prise de son, d'enregistrement ou de sonorisation corrélés, selon l'œuvre, le lieu de tournage/diffusion, en s'appuyant sur son expertise et son activité de veille technologique permanente. Après validation de ses préconisations par le réalisateur ou le producteur, il programme et prépare le travail de son équipe, coordonne la captation des éléments sonores selon les schémas qu'il a établis, contrôle et assure la prise de son optimale.

Après cette étape, il réalise les opérations de post-production (montage, mixage aux normes des bandes son) et de diffusion (sonorisation) selon les normes en vigueur.

L'exercice du métier repose sur une base de compétences artistico/techniques car il nécessite équilibre entre créativité, culture artistique d'une part et technicité d'autre part. Il exige en outre une forte capacité relationnelle, un sens du collectif associé à une grande rigueur. Il s'agit en effet de concrétiser les idées du réalisateur quant à l'univers sonore qu'il envisage, de les mettre en forme « sonore », en optimisant tout ce que les évolutions technologiques permettent de réaliser ; ce au service d'un projet inédit et original et dans un cadre financier et temporel fixé par le producteur.

Compétences attestées :

- Produire une note d'intention de traitement artistique ;
- Préconiser les choix technico/artistiques ;
- Composer son équipe et planifier son activité ;
- Superviser la mise en place des éléments techniques de la chaîne sonore et en vérifier la qualité, l'optimiser ;
- Enregistrer les sources sonores corrélées au projet (comédiens, musiciens.....) ;
- Créer et monter les éléments sonores d'un film, d'une production audiovisuelle... ;
- Mixer un film, une musique, un documentaire ;
- Sonoriser un concert, un évènementiel, un débat ;
- Garantir l'archivage sécurisé ;
- Mener une veille technologique permanente.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Chef-opérateur son

Monteur- Mixeur

Sonorisateur

Régisseur son

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1507 : Montage et post-production

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à la certification comprend trois composantes :

Composante technique

Valide l'ensemble des savoir-faire devant être obligatoirement acquis .

Les compétences sont évaluées selon les types --> Techniques de prise de son et de diffusion, reportage radiophonique, acoustique et électro-acoustique, technologie numérique, mixage musical, illustration sonore et postproduction.

Composante productions

Valide l'acquisition des techniques et leur mise en synergie dans un projet artistique commun.

Processus complet d'élaboration d'un film, d'une émission télévisée réalisée dans les conditions du direct (multi-caméra). Projections et évaluation par un Jury constitué de professionnels reconnus et en activité, extérieur à 3iS.

Composante professionnelle

Valide la mise en application des acquis en milieu professionnel réel.

Réalisation d'un stage long en entreprise (rédaction d'un rapport et bilan du tuteur).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
En contrat de professionnalisation	X		(Contrat de professionnalisation : en 3e année uniquement) 5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Opérateur de prises de son - Mixeur en cinéma et audiovisuel avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : 3iS SUP

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen par an de titres délivrés en formation initiale : 15.

Autres sources d'information :

3is@3is.fr

Tél. : 01 30 69 00 17

Site Internet 3iS

Lieu(x) de certification :

3iS SUP : Île-de-France - Yvelines (78) [4 rue Blaise Pascal - Parc de Pissaloup - 78990 ÉLANCOURT]

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (3iS)

4 rue Blaise Pascal - 78990 ÉLANCOURT

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (3iS)

4 rue Blaise Pascal - 78990 ÉLANCOURT

7 rue Descartes - 78190 TRAPPES-EN-YVELINES

Historique de la certification :

Certification antérieure : Opérateur de prises de son - Mixeur en cinéma et audiovisuel(niveau III).

Certification précédente : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel

Certification suivante : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel